BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

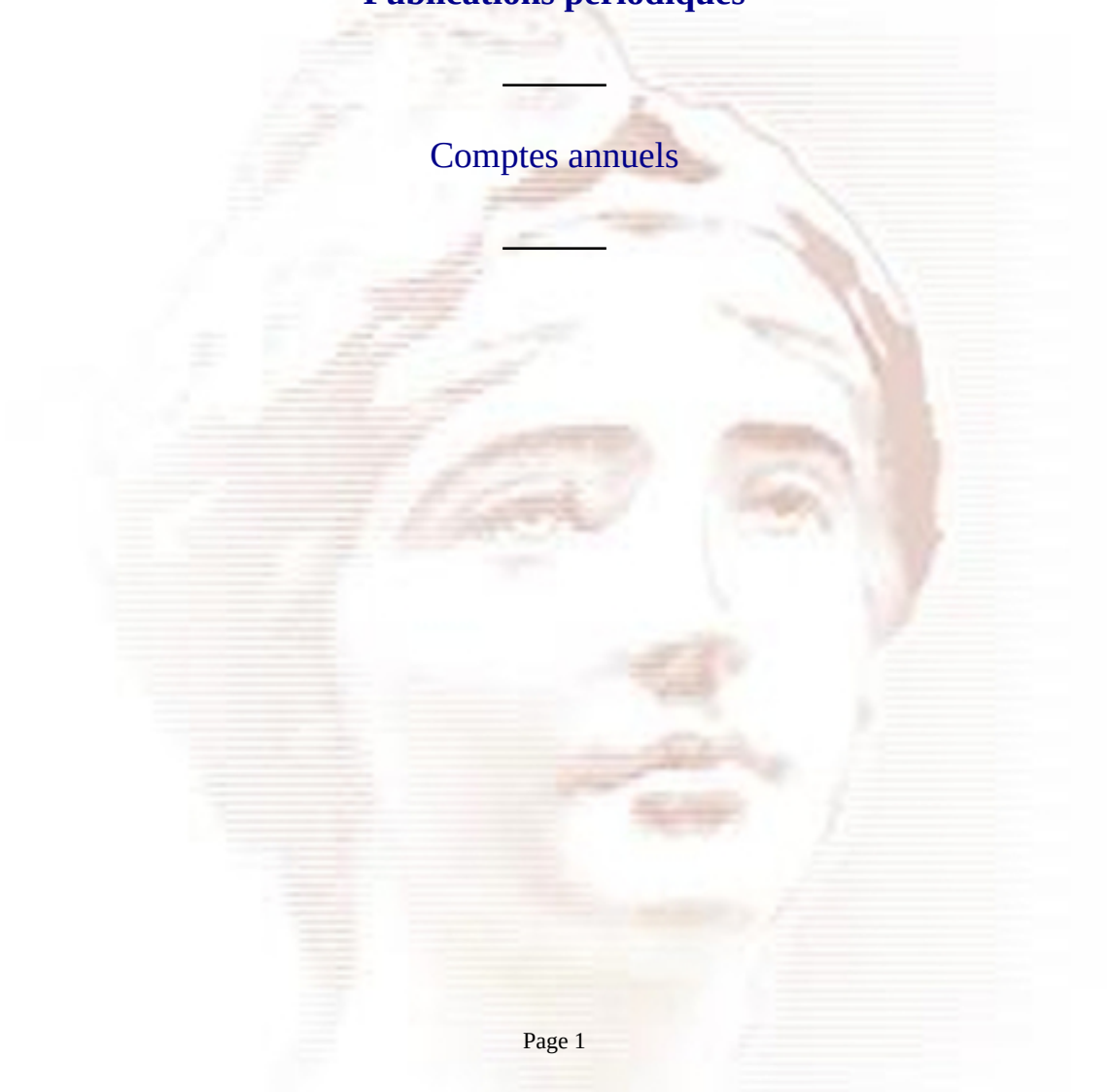
PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



FRANFINANCE SA

Société anonyme au capital de 31 357 776 €
Siège social : 53 rue du Port – CS 90201 – 92724 Nanterre Cedex
719 807 406 R.C.S. Nanterre

Documents comptables approuvés par l'assemblée générale mixte du 25 mai 2023

A. – Comptes sociaux au 31 décembre 2022

I. – Bilan

(En milliers euros.)

Actif	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales, CCP		
Créances sur les établissements de crédit (Notes 1 et 27)	216 691	114 066
Opérations avec la clientèle (Notes 2, 2 bis et 27)	2 094 635	2 305 262
Participations et autres titres détenus à long terme (Note 3)	545	2 159
Parts dans les entreprises liées (Note 4)	337 296	339 152
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées (Note 5)	418 257	425 271
Opérations de location simple		
Immobilisations incorporelles (Notes 6 et 6 bis)	7 414	8 079
Immobilisations corporelles (Notes 6 et 6 bis)	5	7
Autres actifs (Note 7)	20 897	22 642
Comptes de régularisation (Note 8)	15 280	17 682
Total actif	3 111 020	3 234 320

Passif	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit (Notes 9 et 28)	2 759 257	2 567 546
Opérations avec la clientèle (Notes 10 et 28)	20 067	19 279
Dettes représentées par un titre (Notes 11 et 28)	35 084	360 988
Autres passifs (Note 12)	31 693	39 201
Comptes de régularisation (Note 13)	45 094	46 919
Provisions (Note 14)	13 284	15 128
Capital souscrit (Note 15)	31 358	31 358
Primes d'émission (Note 15)	91 495	91 495
Réserves (Note 15)	9 277	9 277
Subvention d'investissement (Note 15)	253	326
Report à nouveau (Note 15)	27 326	26 717
Résultat de l'exercice (+/-) (Note 15)	46 833	26 087
Total passif	3 111 020	3 234 320

Hors Bilan	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés		
Engagements de financement donnés (Note 16)	328 452	312 296
Engagements de garantie donnés (Note 16)	105 255	91 165
Engagements sur titres donnés (Note 16)		
Total	433 708	403 461
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus (Note 17)	18 048	0
Engagements de garantie reçus (Note 17)	191 898	213 087
Total	209 946	213 087

II. – Compte de résultat

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés (Note 18)	76 678	82 218
+ Opérations avec les établissements de crédit	324	-9
+ Opérations avec la clientèle	76 353	82 227
- Intérêts et charges assimilés (Note 18)	-12 643	-7 488
- Opérations avec les établissements de crédit	-12 599	-9 878
- Opérations avec la clientèle	-203	-208
- Obligations et autres titres à revenu fixe	159	2 598
+ Produits sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (Note 19)	214 662	204 890
- Charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (Note 19)	-202 144	-197 130
+ Produits sur opérations de location simple (Note 19)		
- Charges sur opérations de location simple (Note 19)		
+ Revenu des titres à revenu variable (Note 20)	33 399	21 203
+ Commissions : produits (Note 19bis)	20 936	22 959
- Commissions - charges (Note 19bis)	-3 611	-4 625
+ Gains sur opérations financières		
- Pertes sur opérations financières	-59	-20
Produits et charges d'exploitation bancaire	127 218	122 008
+ Autres produits d'exploitation (Note 21)	56 076	59 381
- Autres charges d'exploitation (Note 21)	-837	-1 346
Autres produits et charges ordinaires	55 239	58 035
Produit net bancaire	182 456	180 042
- Charges générales d'exploitation (Note 22)	-129 339	-130 424
- Frais de personnel	-66 385	-70 943
- Autres frais administratifs	-62 954	-59 482
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2 425	-2 311
Résultat brut d'exploitation	50 693	47 307
+/- Coût du risque (Note 23)	-1 722	-12 035
Résultat d'exploitation	48 971	35 272
+ Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 24)	-1 665	-1 095
+/- Résultat ordinaire avant impôt	47 306	34 177
+/-Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices (Note 26)	-473	-8 090
+/- Résultat de l'exercice	46 833	26 087

III. – Notes annexes aux comptes sociaux

I. – Information sur le choix des méthodes utilisées

FRANFINANCE SA est une Société de Financement. Les comptes sociaux de FRANFINANCE SA sont établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Établissements de crédit et aux Sociétés de Financement définis à l'article L511-1 du Code monétaire et financier, telles qu'elles sont prévues par le règlement ANC n° 4014-03, et le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le règlement n° 2014-07, adopté le 26 novembre 2014 par l'Autorité des Normes Comptables, intègre dans un règlement unique l'ensemble des règlements comptables pris précédemment et applicables au secteur bancaire, sans modifier les prescriptions comptables sur le fond. FRANFINANCE SA fait référence à ce règlement, qui abroge les règlements antérieurs du Comité de la règlementation bancaire et du Comité de la règlementation comptable.

Les états de synthèse sociaux sont présentés en conformité avec les principes décrits au Titre 1 du Livre I du règlement ANC n° 2014-07.

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation au coût historique des éléments inscrits en comptabilité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes de Franfinance S.A. sont consolidés au niveau de la SOCIETE GENERALE dont le siège se situe au 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris.

II. – Faits marquants

L'exercice 2022 a été marqué par la fin de la crise sanitaire liée au Covid-19 et donc au retour à un fonctionnement plus habituel tant en terme organisationnels qu'opérationnels.
La SCI AUXIMMO a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en date du 30 novembre 2022 dont le boni a été constaté en résultat chez FRANFINANCE. Le boni de confusion constaté en résultat chez FRANFINANCE s'élève à 28 772,32 €.
FRANFINANCE SA est sous la supervision de la direction de la Banque de Détail France (« BDDF ») de la Société Générale. FRANFINANCE SA continue à mettre en place et à assurer la gestion des opérations de financement apportées par SGEF SA dans le cadre de ses partenariats internationaux. Ce partenariat s'est poursuivi au cours de l'exercice 2022.
Société Générale garantit ces dossiers, et perçoit à ce titre une commission versée par FRANFINANCE SA.
Par ailleurs, FRANFINANCE SA verse également une commission d'intermédiation à SGEF SA.

III. – Principes comptables et méthodes d'évaluation

A. – Immobilisations financières et valeurs mobilières

Il a été appliqué pour les valeurs mobilières, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, l'instruction 94-07 de la Commission Bancaire ainsi que les prescriptions du Titre 3 au Livre II du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui se substitue au règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Conformément à ce texte, les titres sont répartis, le cas échéant, en titres d'investissement, de placement ou de transaction.
Il n'a pas été transféré de titres d'une catégorie comptable à une autre durant l'exercice 2022.
Les titres de participation et les autres titres immobilisés (parts dans des entreprises liées) ont été enregistrés à leur valeur d'acquisition (à l'exclusion des frais engagés). En fin d'année, les titres sont évalués sur la base de la quote-part d'actif net détenue. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable. Certaines sociétés, en arrêt d'activité, ont été dépréciées en tenant compte également de leurs résultats prévisionnels.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les plus ou moins-values de cession de titres de participation ainsi que les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

B. – Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture, portant sur les instruments financiers, sont enregistrées conformément aux dispositions de l'instruction n° 94-04 de la Commission Bancaire et des prescriptions du Livre 2 au Titre 5 du Règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui se substitue aux règlements 88-02 et 90-15 du Comité de la Règlementation Bancaire.
Aucun engagement relatif à des opérations sur instruments financiers n'est inscrit dans les comptes de hors bilan à la clôture de l'exercice puisque FRANFINANCE ne gère pas de telles opérations sur instruments financiers à terme en 2022.

C. – Immobilisations

La valeur brute des éléments corporels et incorporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens, majorée des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les immobilisations corporelles sont en général comptabilisées sous le régime de l'amortissement linéaire avec les durées d'amortissement usuelles.

Immobilisations des études informatiques

Les prestations d'études informatiques réalisées par des entreprises externes et par le personnel sont comptabilisées en frais généraux ou en immobilisations en fonction de la nature des travaux effectués, à savoir :

Frais généraux	Immobilisations
• Pilotage / coordination • Etudes préalables et analyse fonctionnelle (conception générale de l'application)	• Analyse organique (conception détaillée) • Développement de l'application • Tests et jeux d'essai (y compris recette et homologation) • Documentations techniques et des utilisateurs

Amortissements des immobilisations

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou le mode dégressif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Immeubles : 40 ans
- Logiciels : 2 à 4 ans
- Projets informatiques : 3 à 5 ans

Les dotations aux amortissements des immobilisations données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et LOA ou de location simple, celles des immobilisations d'exploitation sont portées dans les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.
Dans les comptes financiers, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable correspond à la réserve latente brute. Cette dernière s'élevait à 131.271 K€ à l'ouverture et à 135.607 K€ au 31 décembre 2022.

D. – Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances et les dettes rattachées sont évaluées suivant la méthode dite du prorata temporis. En application du Titre 1 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux encourus lors de l'octroi d'un crédit sont étalés au prorata du capital restant dû.
L'octroi de crédits à la consommation est réalisé dans le cadre d'un process normé dont le score constitue la pierre angulaire. Les demandes de financement sont instruites via des outils d'acquisition qui collectent des données issues des bases internes et externes (Banque de France, base tiers, détection de fraude, gestion des refus récents, ...). Le dossier est soumis à un moteur de règles et de calcul de score. Les modèles de score font l'objet d'un monitoring trimestriel.
L'octroi de crédits aux entreprises repose sur des procédures qui varient suivant le montant du crédit consenti. L'acceptation de dossiers supérieurs à 150 K€ est réalisée par un chargé d'études, les dossiers de montants inférieurs sont acceptés à partir d'outils décisionnels experts et d'analyses de bilans par des spécialistes métier.
Par application du Titre 2 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07, qui abroge les règlements CRC antérieurs, il est distingué dans l'annexe les créances saines et les créances douteuses :

- les encours douteux sont les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
  - lorsque la contrepartie a plus de 90 jours d'impayés matériels consécutifs ou lorsqu'elle est en période probatoire pendant 90 jours sans impayés
  - lorsqu'il existe une saisine de surendettement
  - lorsque le contrat est restructuré avec un impayé de +30 jours consécutifs durant sa période de surveillance ou en défaut au moment de la restructuration,
  - lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles que l'on peut conclure à l'existence d'un risque avéré l'existence d'un risque avéré
  - lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie
- lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux compromis. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail et en crédit renouvelable, à la résiliation du contrat.

Chaque client possédant un dossier répondant aux critères de défaut Bâlois verra tous ses dossiers déclassés, en application du principe de la contagion, même si certains ne répondent pas encore aux critères de déclassement. La contagion externe est appliquée sur les encours de l'activité de Financement aux entreprises, pour les clients communs avec les entités du Groupe Société Générale.
Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de dépréciation enregistrée en déduction de ces encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
En crédit à la consommation, les clients douteux et douteux compromis font l'objet d'une dépréciation par populations homogènes auxquelles sont appliqués des taux de dépréciation issus d'observations statistiques sur une longue période, pondérés en fonction des tendances récentes. Les montants d'encaissements prévisionnels sont actualisés sur la durée de recouvrement restant à courir au taux moyen initial de production des contrats. Les clients surendettés, dans leur ensemble, sont positionnés en clients douteux et ils font l'objet d'une dépréciation actualisée. Seuls les dossiers qui ne sont pas en contentieux ou surendettement peuvent, après régularisation de leurs impayés générant le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain. Ces derniers dossiers font aussi l'objet d'une actualisation des espérances de récupération.
Le Groupe est astreint aux directives données par l'European Banking Authority (EBA) en matière d'exposition non performante et de crédits restructurés dans le respect des obligations réglementaires et comptables IFRS, en particulier les déclinaisons de la réglementation européenne « Bâle III » ou CRD IV.

Sont dits restructurés les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiées contractuellement du fait de difficultés financières de l'emprunteur (que ces difficultés soient avérées ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) dans le but d'assurer la pérennité des paiements.
Le périmètre des crédits restructurés se décline en 3 populations :

- Les encours en défaut au moment de la restructuration : seront mis en période de forçage (période de probation) d'une durée minimale de 12 mois en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours en sain restructuré : A l'issue de la période de probation, une période de surveillance est appliquée durant 24 mois. Tout impayé de +30 jours entraine un retour en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours sains au moment de la restructuration : seront mis en période de surveillance.

Les principes habituels du provisionnement s'appliquent aux crédits restructurés :

- Provisionnement spécifique tant que la contrepartie concernée est maintenue en défaut bâlois (restructuré avec contrepartie en défaut) ;
- Provision base portefeuille pour les contreparties inscrites en Noms sous Surveillance (ou watch list) après leur retour en sain.

Les provisions « base portefeuille », contrairement aux provisions spécifiques, ne sont pas affectées à une contrepartie mais à un ensemble de contreparties qui ne sont pas en défaut.
Pour les dossiers réaménagés, la société comptabilise les loyers inégaux selon les dispositions de l'avis n°29 du CSOEC, conduisant à répartir de manière linéaire le produit des loyers sur la durée du contrat.
Les loyers restants dus sont donc étalés sur la durée restante du contrat à la mise en place du réaménagement. Les dossiers concernés sont ceux pour lesquels le réaménagement a modifié le rythme d'amortissement financier du contrat, principalement les renégociations simples ou complètes, les changements de périodicité, de taux, de quantième.
Cette approche conduit à comptabiliser en produit à recevoir une partie des loyers futurs restants à facturer. Ces produits s'élèvent à 5,8 M€ à fin décembre 2022.
Les clients douteux et douteux compromis entreprises sont dépréciés individuellement si la créance est d'un montant supérieur à 15 K€ et dans le cas contraire statistiquement. Les récupérations prévisionnelles sont actualisées au taux moyen de rendement de l'encours des deux dernières années sur une période de recouvrement estimée. Les clients qui ne sont pas en procédures collectives ou qui n'ont pas fait l'objet d'une résiliation de leur contrat peuvent après régularisation de leurs impayés ayant généré le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain.
Conformément à l'article 2231-3 du chapitre 3 sur le traitement comptable du risque de crédit dans le règlement ANC n° 2014-07, la reprise de dépréciation liée au passage du temps est comptabilisée en coût net du risque. Les intérêts et indemnités légales calculés sur les impayés sont comptabilisés et dépréciés en totalité pour la partie non encaissée.
Les créances sont inscrites en pertes dès que leur caractère irrécouvrable est prononcé. Celui-ci peut être déclaré dès lors qu'il est devenu impossible d'instrumenter le débiteur. Dans tous les cas, ce constat est formalisé pour chaque créance.

E. – Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

F. – Frais de personnel

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle y intègre le montant de la participation des salariés et l'intéressement se rattachant à l'exercice.
Tout salarié (ainsi que le salarié qui a quitté l'entreprise mais qui bénéficie au titre de l'exercice concerné du droit à participation et intéressement) pourra, dans les quinze jours suivant la communication afférente, affecter tout ou partie de la part de participation et d'intéressement lui revenant au Plan d'Epargne Groupe. Le versement entraîne adhésion au règlement du plan concerné. Il est complété par un abondement de FRANFINANCE conformément au règlement du Plan d'Epargne Groupe. Les montants investis dans le plan sont bloqués pendant cinq ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, et sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite d'un montant égal à la moitié du plafond annuel de la sécurité sociale.
FRANFINANCE accorde également à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le régime de retraite national AGIRC-ARRCO à cotisations définies (dont le régime fonctionne par répartition) et des indemnités de fin de contrat de travail,
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les cotisations définies versées par FRANFINANCE au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux constituent des charges de l'exercice.
Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir les indemnités de fin de contrat de travail. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. FRANFINANCE applique la recommandation de l'ANC 2013-02 qui permet à une entreprise faisant partie d'un groupe établissant ses comptes consolidés en IFRS d'évaluer et de comptabiliser les avantages postérieurs à l'emploi de manière similaire à la norme IAS 19 Révisée. La recommandation ANC 2013-02 révisée offre la possibilité d'étaler l'engagement sur la période qui précède l'âge de départ en retraite, permettant d'atteindre le plafond, méthode que FRANFINANCE a décidé d'appliquer pour la première fois lors de l'exercice 2021.

Avantages à long terme

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir les médailles du travail, elle est évaluée avec la même méthode des unités de crédit projetées.

G. – Conversion des opérations en devises

Les opérations au bilan et au hors bilan, libellées en devises, sont converties au cours de clôture communiqué par la Banque de France. Le compte de résultat est converti sur la base de la moyenne mensuelle des cours.

H. – Impôt sur les sociétés

La société est entrée le 01/01/95 dans le périmètre d'intégration fiscale de la Société Générale.
Le produit ou la charge d'intégration fiscale est constaté au titre dudit exercice.
La loi portant modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés a porté le taux normal de l'IS appliqué aux exercices ouverts du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 10 M€, à 25 %.
Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 7,63 M€ et dont l'IS dépasse 763 K€ sont également redevables de la contribution sociale qui représente 3,3 % de l'IS dû.

I. – Provisions pour risques

Conformément au règlement 2000-06 du CRC qui définit un passif, un passif éventuel et une provision, et qui prescrit leur comptabilisation, une provision est comptabilisée pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers,
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture

Les provisions liées aux engagements envers le personnel sont décrites au paragraphe : Frais de personnel.

J. – Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, à l'ensemble des membres des organes de direction à raison de leurs fonctions s'élève à 791 K€. Notons qu'il n'est pas prévu d'allouer de jetons de présence au titre de 2022 aux membres du conseil d'administration. Aucune avance, ni crédit n'a été consenti aux membres des organes de direction et d'administration.

Note 1. – Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Créances à vue	152 368	112 066
Créances à terme	64 000	2 000
Créances rattachées	323	-0
Total	216 691	114 066

Note 2. – Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros.)	2022			2021		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Autres concours à la clientèle :	2 207 407	114 019	2 093 388	2 432 714	129 207	2 303 507
Crédits de trésorerie	1 865 787		1 865 787	2 085 111		2 085 111
Crédits à l'équipement	106 355		106 355	104 897		104 897
Créances rattachées	19 202		19 202	18 983		18 983
Créances douteuses (1)	118 797	53 959	64 838	121 150	61 523	59 627
Créances douteuses compromises	97 266	60 060	37 206	102 573	67 684	34 889
Comptes ordinaires débiteurs	1 247	0	1 247	1 755	0	1 755
Comptes ordinaires débiteurs	1 247		1 247	1 755		1 755
Créances rattachées			0			0
Total	2 208 654	114 019	2 094 635	2 434 468	129 207	2 305 262

(1) Incluant les saisines de surendettement et les impayés depuis plus de 2 mois

Note 2 bis. – Dépréciations des créances douteuses sur la clientèle

(En milliers d'euros.)	2021	Dotations	Reprises	2022
Créances douteuses (1)	61 523	42 402	49 966	53 959
Créances douteuses compromises (2)	67 684	53 050	60 675	60 060
Total	129 207	95 452	110 640	114 019

(1) le montant des pertes constatées au titre de l'exercice 2022 s'élève à 33 540 K€ contre 44 076 K€ en 2021

(2) la dépréciation calculée sur base individuelle s'élève à 627 K€ au 31/12/2022 contre 574 K€ en 2021 et ne concerne que les crédits à l'équipement de l'activité entreprises.

Note 3. – Participations

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Etablissements de crédit	537	537
Autres (1)	7	1 621
Total brut	545	2 159
Dépréciations	0	0
Total net	545	2 159

(1) TUP de la SCI AUXIMMO dans Franfinance en 11/2022 pour 1.614 K€

Note 4. – Parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Parts dans des sociétés financières	24 016	24 016
Parts dans des sociétés commerciales	325 782	325 782
Total brut	349 798	349 798
Dépréciations	12 502	10 646
Total net	337 296	339 152

Note 5. – Opérations de crédit-bail et de location assimilées

(En milliers d'euros.)	Brut 31/12/2021	Acquisitions et autres	Cessions et autres variations	Brut 31/12/2022	Amortissements et Dépréciations	Valeur nette Comptable 31/12/2022
Crédit bail mobilier et LOA	1 036 560	405 504	399 411	1 042 653	648 036	394 616
Créances rattachées	7 611	4 048		11 659		11 659
Créances douteuses	20 453	1 591		22 044	11 310	10 734
Créances douteuses compromises	8 309	1 333		9 643	8 395	1 248
Total	1 072 933	412 476	399 411	1 085 998	667 741	418 257

Note 5. – Amortissements et dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location assimilées

(En milliers d'euros.)	Amortissements et Dépréciations 31/12/2021	Dotations amortissements Linéaires	Dégressives	Dotations aux dépréciations	Reprises Amortissements et dépréciations	Amortissements et Dépréciations 31/12/2022
Crédit bail mobilier et LOA	629 644		193 615		175 223	648 036
Dépréciation des immobilisations temporairement non louées						
Créances douteuses	10 635			11 310	10 635	11 310
Créances douteuses compromises (1) (2)	7 383			8 395	7 383	8 395
Total (2)	647 662	0	193 615	19 705	193 241	667 741

(1) le montant des pertes constatées au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2 726 K€ contre 3 612 K€ au 31/12/2021
(2) la dépréciation calculée sur base individuelle s'élève à 14 M€ au 31/12/2022 contre 16,7 M€ au 31/12/2021

Note 6. – Immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros.)	Brut 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Brut 31/12/2022	Amortissements	Valeur nette comptable 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	38 475	1 760		40 235	32 821	7 414
Immobilisations corporelles	67		19	49	44	5
Total	38 542	1 760	19	40 283	32 865	7 419

Note 6 bis. – Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros.)	Amortissements 31/12/2021	Dotations	Reprises	Amortissements 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	30 396	2 425		32 821
Immobilisations corporelles	61		17	44
Total	30 457	2 425	17	32 865

Note 7. – Autres actifs

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Fournisseurs	170	50
Etat, impôts et taxes	704	1 267
Groupe et associés	9 026	13 817
Débiteurs divers (1)	10 997	7 509
Total	20 897	22 642

(1) dont 2.432,6 K€ de facturation LBPLF

Note 8. – Comptes de régularisation

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Produits à recevoir	4 143	16 825
Charges constatées d'avance et divers	11 137	858
Total	15 280	17 682

Note 9. – Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Dettes à vue	3 084	3 676
Dettes à terme (1)	2 748 698	2 559 805
Dettes rattachées	7 475	4 064
Total	2 759 257	2 567 546

(1) emprunts auprès de la SOCIETE GENERALE pour 2 738 698 K€.

Note 10. – Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Autres dettes à vue	20 067	19 279
Autres dettes à terme	0	0
Dettes rattachées	0	0
Total	20 067	19 279

Note 11. – Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Titres de marché interbancaire et titres de créances négociables	35 000	361 000
Dettes rattachées	84	-12
Total	35 084	360 988

Note 12. – Autres passifs

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Dettes Fournisseurs hors groupe	6 986	10 616
Fournisseurs, effets à payer	0	0
Etat, impôts et taxes	10 638	7 932
Organismes sociaux	2 179	2 276
Dépôts de garantie (1)	1 287	0
Assurances	1 866	1 843
Groupe et associés	2 451	9 581
Créditeurs divers	0	1 654
Personnel	6 287	5 298
Total	31 694	39 201

(1) dépôt de garantie CB

Note 13. – Comptes de régularisation

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Produits constatés d'avance	15 384	15 080
Charges à payer frais généraux	10 635	12 039
Provision pour congés payés	3 008	3 071
Autres provisions pour charge de personnel (1)	5 126	5 526
Provision pour participation	0	1 647
Provision pour intéressement	2 297	1 124
Divers	8 644	8 432
Total	45 094	46 919

(1) dont : 2,7 M€ de provision sur rémunérations variables et 2,1 M€ pour le Compte Epargne Temps

Note 14. – Provisions

(En milliers d'euros.)	2021	Dotation	Reprise	Mouvement de Réévaluation	2022
Provisions pour avantages sociaux (1)	7 388	339	2 133		5 594
Autres provisions	7 740	5 559	5 609		7 690
Total	15 128	5 898	7 742	0	13 284

(1) Les provisions pour avantages sociaux intègrent :
- une provision de 4 478 K€ au 31/12/2022 contre 5 964 K€ au 31/12/2021 pour couvrir les indemnités de fin de carrière.
- une provision de 1 116 K€ au 31/12/2022 contre 1 424 K€ au 31/12/2021 pour couvrir les médailles du travail.
Les provisions ont été évaluées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées :
- pour les médailles du travail, le taux d'actualisation retenu est de 3,80 % contre 0,70 % en 2021
- pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu sur la France est de 3,90 % contre 0,80 % en 2021

Note 15. – Les capitaux propres

(En milliers d'euros.)	31/12/2021	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat (3)	Autres variations	31/12/2022
Capital (1)	31 358				31 358
Primes d'émission	91 495				91 495
Réserve légale	3 136				3 136
Réserves réglementées	0				0
Réserves ordinaires	6 141				6 141
Subvention d'investissement	326			-73	253
Report à nouveau (2)	26 717		609		27 326
Résultat (3)	26 087	46 833	-26 087		46 833
Total	185 260	46 833	(25 478)	(73)	206 542

(1) Le capital social de FRANFINANCE, composé de 1 959 861 actions au nominal de 16 €, est détenu par :
** SG Financial Services Holding à hauteur de 99,99 %, soit 1 959 608 actions*
** Franfinance Location à hauteur de 138 actions*
** d'autres actionnaires personnes morales pour 1 action*
** des actionnaires personnes physiques pour 114 actions*
(2)(3) L'assemblée générale du 25/05/2022 a décidé de distribuer un dividende de 13 € par action soit 25.478 K€ et d'affecter en report à nouveau 27.326 K€

Proposition d'affectation du résultat 2022

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	Proposition d'affectation du résultat 2022	Solde après affectation du résultat
Capital	31 358		31 358
Primes d'émission	91 495		91 495
Réserve légale	3 136		3 136
Réserves réglementées	0		0
Réserves ordinaires	6 141		6 141
Subvention d'investissement	253		253
Report à nouveau (1)	27 326	-204	27 122
Résultat (2)	46 833	-46 833	0
Total	206 542	-47 037	159 505

(1)(2) La proposition d'affectation du résultat 2022 consiste en une distribution de dividende à hauteur de 24 € par action, soit 47.036 K€, ce qui portera le Report à nouveau à 27.122 K€

Note 16. – Engagements donnés

Catégories d'engagements (En milliers d'euros.)	Au profit de				Autres	Total 31/12/2022
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres Entreprises Liées		
Engagements de financement						
Engagements en faveur de la clientèle :						
- Engagements sur opérations de crédit	0	0	0	0	326 913	326 913
- Engagements sur opérations de CB	0	0	0	0	1 539	1 539
Engagements de garantie						
En faveur d'établissements de crédit :						
- Engagements sur opérations de crédit	0	0	0	0		0
- Engagements sur opérations de CB (1)	0	0	0	0	105 255	105 255
Engagements sur titres :	0	0	0	0		0
Total	0	0	0	0	433 708	433 708

(1) Engagements donnés en faveur de La Banque Postale Leasing & Factoring
Dont 2 212 k € d'engagements douteux

Durée restant à courir (En milliers d'euros.)	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de financement	328 452			328 452
Engagements de garantie :	8 983	93 903	2 369	105 255
Engagements sur titres :				0
Total	337 436	93 903	2 369	433 708

Note 17. – Engagements reçus

Catégories d'engagements (En milliers d'euros.)	Accordés par				Autres	Total 31/12/2022
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres Entreprises Liées		
Engagements de financement :	0	0	0	18 048	0	18 048
Engagements de garantie : (1)						
- Garanties reçues sur les opérations de CB	0	0	0	8 417	0	8 417
- Garanties autres	0	0	0	183 482	0	183 482
Total	0	0	0	209 946	0	209 946

(1) dont : 8 417 K€ de garanties du Fonds d'Investissement Européen dans le cadre du projet COSME et 148 128 K€ de garanties de la SOCIETE GENERALE sur le Vendor Desk

Durée restant à courir (En milliers d'euros.)	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de financement :	11 191	6 857		18 048
Engagements de garantie :	68 460	115 994	7 445	191 898
Total	79 651	122 851	7 445	209 946

Note 18. – Produits et charges d'intérêts

Etablissements de crédits (En milliers d'euros.)	2022	2021
Opérations avec les banques centrales, les Comptes chèques Postaux et les établissements de crédit	324	9
Total des produits	324	9
Opérations avec les banques centrales, les Comptes chèques Postaux et les établissements de crédit (1)	-12 599	-9 878
Titres et valeurs donnés en pension		
Total des charges	-12 599	-9 878

(1) Dont intérêts courus à payer en 2022 : 7 475 K€

Opérations avec la clientèle (En milliers d'euros.)	2022	2021
Concours à la clientèle (2)	76 150	82 018
Total des produits	76 150	82 018
Intérêts sur emprunts clientèle non financière	-203	-208
Total des charges	-203	-208

(2) Dont intérêts courus à recevoir en 2022 : 2 240 K€

Obligations et titres à revenu fixe (En milliers d'euros.)	2022	2021
TCN émis (1)	159	2 598
Total des charges	159	2 598

(1) Dont intérêts courus à payer en 2022 : 84 K€

Total des produits	76 475	82 027
Total des charges	-12 643	-7 488
Produits nets d'intérêt	63 832	74 539

Note 19. – Produits et charges sur opérations de crédit-bail et de location simple

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Crédit-bail mobilier et assimilé	214 662	204 776
Location simple		
Total des produits	214 662	204 776

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Crédit-bail mobilier et assimilé	-202 144	-196 985
Location simple		
Total des charges	-202 144	-196 985
Produits nets sur opérations de crédit-bail et location simple	12 518	7 792

Note 19 bis. – Commissions

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Produits	20 936	22 959
Charges (1)	-3 611	-4 625
Produits nets des commissions	17 325	18 335

(1) dont 2 464 K€ de commissions versées en 2022 à SG et SGEF dans le cadre de la convention Vendor Desk contre 2 731 K€ en 2021.

Note 20. – Ventilation des revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Revenus sur titres de participations et titres détenus à long terme, dont :	33 399	21 203
- Dividendes reçus de SOGEFINANCEMENT	21 785	11 540
- Quote-part de résultat de la SCI AUXIMMO	1 876	2 705
- Dividendes reçus de la COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON	1 219	1 426
- Dividendes reçus de SAGEMCOM LEASE	220	292
- Dividendes reçus de CEGELEASE	8 300	6 150
- Dividendes reçus d'EUROFARMAT	-	90
Total	33 399	21 203

Note 21. – Autres produits et charges d'exploitation

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Refacturations à SGEF SA	869	1 041
Refacturations à STARLEASE	2 198	2 430
Refacturations à SOGEFINANCEMENT	4 299	4 050
Refacturations à SOGELEASE	3 259	3 417
Refacturations à FENWICK	2 028	2 534
Refacturations à SOCIETE GENERALE	5 979	5 874
Refacturations à FRANFINANCE LOCATION	22 874	19 751
Refacturations à LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT		
Autres produits	14 569	20 284
Sous-total produits	56 076	59 381
Autres charges	-837	-1 446
Autres produits nets d'exploitation	55 239	57 935

Note 22. – Charges générales d'exploitation

Frais de personnel (En milliers d'euros.)	2022	2021
Rémunération du personnel	-42 575	-43 204
Charges sociales et fiscales (1)	-21 860	-24 367
Participation et Intéressement	-1 949	-3 371
Total	-66 385	-70 943

(1) le montant des cotisations définies versées au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux s'élève à 7 572 K€ en 2022 contre 7 553 K€ en 2021.

Le montant de la reprise de provision pour indemnité de retraite est de 1 825 K€ en 2022 contre 184 K€ en 2021.

Autres frais administratifs (En milliers d'euros.)	2022	2021
Impôts et taxes	-1 728	-1 838
Locations et charges locatives	-605	-591
Honoraires	-6 644	-6 924
Affranchissement, téléphone	-3 160	-3 122
Taxe sur le chiffre d'affaires non récupérable	-5 850	-6 054
Refacturation groupe (2)	-42 747	-36 999
Frais de publicités, missions et réceptions	-2 004	-978
Frais de gestion bases de données risque et recouvrement	-3 268	-3 950
Autres	3 054	1 048
Total	-62 954	-59 408

(2) dont 31,8 M€ refacturés par FRANFINANCE LOCATION en 2022 contre 27,9 M€ en 2021.

Note 23. – Coût du risque

(En milliers d'euros.)	2022		2021	
	Sur créances	Sur opérations Hors Bilan	Sur créances	Sur opérations Hors Bilan
Pertes				
- Sur créances compromises clientèle	-22 754		-32 250	
- Sur créances non compromises clientèle	-13 513		-15 438	
Dotations aux dépréciations sur clients	-119 404		-130 646	
Reprises de dépréciations				
- Sur créances compromises clientèle (1)	67 281		77 651	
- Sur créances non compromises clientèle (1)	70 997		67 267	
Récupérations sur créances amorties (2)	15 670		21 381	
Total coût du risque	-1 723	0	-12 035	0

(1) Conformément au livret II - Titre 2 - art 2231-3 du règlement 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, la reprise de dépréciation liée au passage du temps a été comptabilisée en coût du risque pour 6,9 M€ en 2022 contre 7,9 M€ en 2021.

(2) En 2021 Franfinance a procédé à une cession de créances dont le détail est le suivant :

- Cession à la société HOIST FINANCE AB en date du 16/07/2021 d'un portefeuille de créances clientèles constitué de prêts personnels et de crédits renouvelables.

Ces créances, d'une valeur brute de 17.246 K€, et passées en pertes lors d'exercices antérieurs, ont été vendues pour 2 329 K€.

Note 24. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Dépréciations sur immobilisations financières :	-1 857	-1 173
- Dotations aux dépréciations (1)	-2 139	-1 667
- Reprises de dépréciations (2)	282	494
Plus et moins-values de cessions :	192	78
- Plus-values sur immobilisations financières	192	78
- Plus-values sur immobilisations corporelles		
- Moins-values sur immobilisations incorporelles		
Total	-1 665	-1 095

(1) Dotation aux dépréciations des titres ITL
(2) Reprise de dépréciations des titres Disponis et CFCS

Note 25. – Produits et charges exceptionnels

Néant

Note 26. – Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Charge fiscale courante	-539	-8 027
Prov risques & charges contrôle fiscal		
Charge d'impôt différée		
Total	-539	-8 027

La société est intégrée fiscalement dans le groupe Société Générale. Son résultat après IS est de 46 833 M€.
Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 539 M€ envers la société mère a été comptabilisée au bilan par contrepartie du résultat.

Répartition (En milliers d'euros.)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	47 372	-539	46 833
Résultat exceptionnel		0	0
Total	47 372	-539	46 833

Le taux normal d'IS en 2022 est de 25,0 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 %
Le taux théorique d'impôt sur l'activité en France ressort à 25,83 % en 2022

Note 27. – Emplois ventilés selon la durée restant à courir

Emplois (En milliers d'euros.)	De 0 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Créances sur les établissements de crédit :	152 370	64 322	0	0	0	216 691
- A vue	152 368					152 368
- A terme	2	64 322				64 323
- Créances rattachées						0
Créances sur la clientèle :	371 244	553 757	997 216	172 419	0	2 094 635
Créances commerciales						
- Autres concours à la clientèle	369 997	553 757	997 216	172 419		2 093 388
- Comptes ordinaires débiteurs	1 247					1 247
Total	523 614	618 078	997 216	172 419	0	2 311 327

Note 28. – Ressources ventilées selon la durée restant à courir

Ressources (En milliers d'euros.)	De 0 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit :	447 235	657 221	1 423 308	231 493	0	2 759 257
- A vue	3 032	52				3 084
- A terme	442 998	655 387	1 419 448	230 865		2 748 698
- Dettes rattachées	1 205	1 782	3 860	628		7 475
Comptes créditeurs de la clientèle :	19 802	43	222	0	0	20 067
- A vue	2 901	43	222			3 166
- A terme						0
- Dettes rattachées	16 901	0				16 901
Dettes représentées par un titre :	10 084	25 000	0			35 084
Total	477 121	682 263	1 423 530	231 493	0	2 814 408

Opérations se rapportant à des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Emplois (En milliers d'euros.)	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Créances sur les sociétés financières (1)	4 299	
Créances sur la clientèle		
Total (2)	4 299	0

(1) Transactions entre FRANFINANCE SA et SOGEFINANCEMENT au 31/12/2022 dans le cadre des conventions réglementées.
(2) Les autres transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché et ne sont donc pas reprises dans cette note

Ressources (En milliers d'euros.)	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Dettes envers les sociétés commerciales (1)	886	
Dettes envers les sociétés financières		
Comptes créditeurs de la clientèle		
Total (2)	886	0

(1) dont 886 K€ de commissions à verser à SGEF relatives au Vendor Desk
(2) Les autres transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché et ne sont donc pas reprises dans cette note

Hors Bilan (En milliers d'euros.)	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Engagements reçus (1)	148 128	
Engagements donnés		
Total (2)	148 128	0

(1) dont 148.128 K€ de garanties de la SOCIETE GENERALE sur le Vendor Desk
(2) Les autres transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché et ne sont donc pas reprises dans cette note

Filiales et participations (En milliers d'euros.)

Informations financières / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (En %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés
				Brute	Nette	
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de FRANFINANCE SA						
1. Filiales (détenues à plus de 50 %)						
DISPONIS SASU, 53 Rue du Port CS 90201, 92724 NANTERRE CEDEX	23 000	-8 151	100,00 %	18 498	14 384	0
COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON SA, 32 bis rue Claude Chappe BP379, 97829 Le port La Réunion	3 450	1 870	100,00 %	5 518	5 518	0

FRANFINANCE LOCATION SASU, 53 Rue du Port CS 90201, 92724 NANTERRE CEDEX	23 088	280 898	100,00 %	224 357	224 357	0
SAGEMCOM LEASE SASU, 53 Rue du Port CS 90201, 92724 NANTERRE CEDEX	4 960	11 865	100,00 %	2 006	2 006	0
FENWICK LEASE SAS, 53 Rue du Port CS 90201, 92724 NANTERRE CEDEX	5 100	92 677	100,00 %	10 311	10 311	0
KHADAMET S.A. (1), 70 Avenue Mohamed V, 1002 TUNIS	150	-193	89,00 %	2 693	0	0
CFC SERVICES SASU, 53 Rue du Port CS 90201, 92724 NANTERRE CEDEX	1 780	-249	100,00 %	3 636	1 892	0
CEGELEASE, 1 allée du progrès - AREAS, 59320 ENGLOS	10 000	10 810	100,00 %	57 289	57 289	0
EUROFARMAT, 1 allée du progrès - AREAS, 59320 ENGLOS	37	-49	100,00 %	211	211	0
ITL, 56-60 rue de la Glacière, 75013 Paris	5 280	1 399	100,00 %	24 910	21 328	0
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)						
SOGEFINANCEMENT SA, 53 Rue du Port CS 90201, 92724 NANTERRE CEDEX	2 820	225 246	20,00 %	537	537	0
TASSHIL S.A. (1) (2), 68, Avenue Farhat Hached, 1001 TUNIS	81		34,98 %	369	0	0
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de FRANFINANCE SA						
1. Filiales non reprises au §A						
a. Filiales françaises						
CONCILIAN SNC, 69 Avenue de Flandre, 59700 MARCQ EN BAROEUL	15	0	49,00 %	7	7	0
SGEF SA, 17 Cours Valmy, 92800 PUTEAUX			NS	NS	NS	0

(1) les montants présentés sont ceux au 31/12/2013
(2) En cours de liquidation

Informations financières / Filiales et participations	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de FRANFINANCE SA					
1. Filiales (détenues à plus de 50 %)					
DISPONIS SASU, 53 Rue du Port CS 90201, 92724 NANTERRE CEDEX	0	825	-467	0	
COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON SA, 32 bis rue Claude Chappe BP379, 97829 Le port La Réunion	0	3 072	1 034	1 219	
FRANFINANCE LOCATION SASU, 53 Rue du Port CS 90201, 92724 NANTERRE CEDEX	0	815 518	-35 791	0	
SAGEMCOM LEASE SASU, 53 Rue du Port CS 90201, 92724 NANTERRE CEDEX	0	48	576	220	
FENWICK LEASE SAS, 53 Rue du Port CS 90201, 92724 NANTERRE CEDEX	0	136 980	9 192	0	
KHADAMET S.A. (1), 70 Avenue Mohamed V, 1002 TUNIS	0	0	-1	0	
CFC SERVICES SASU, 53 Rue du Port CS 90201, 92724 NANTERRE CEDEX	0	3 307	587	0	
CEGELEASE, 1 allée du progrès - AREAS, 59320 ENGLOS	0	367 047	6 976	8 300	
EUROFARMAT, 1 allée du progrès - AREAS, 59320 ENGLOS	0	851	104	0	
ITL, 56-60 rue de la Glacière, 75013 Paris	0	56 709	-1 225	0	
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
SOGEFINANCEMENT SA, 53 Rue du Port CS 90201, 92724 NANTERRE CEDEX	0	232 483	97 864	21 785	
TASSHIL S.A. (1) (2), 68, Avenue Farhat Hached, 1001 TUNIS	0	0	0	0	
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de FRANFINANCE SA					
1. Filiales non reprises au §A					
a. Filiales françaises					
CONCILIAN SNC, 69 Avenue de Flandre, 59700 MARCQ EN BAROEUL	0	19 277	1 393	0	
SGEF SA, 17 Cours Valmy, 92800 PUTEAUX	0	NS	NS	NS	

(1) les montants présentés sont ceux au 31/12/2013
(2) En cours de liquidation

Effectif moyen au 31 décembre 2022

Catégories de salariés	2022		2021	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	493	56	502	51
Agents de maîtrise	263		240	
Techniciens	121	5	176	5
Total	877	61	918	56

IV. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôt à	46 832 918,19 €
Augmenté du report à nouveau créditeur de	27 325 631,56 €
Le montant à répartir est de	74 158 549,75 €

L'Assemblée Générale déclare, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 prennent en charge une somme de 185.768,38 €, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39,4 du même Code. L'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 47.988,61 €.

L'Assemblée Générale décide de répartir le montant de 74 158 549,75 € (comprenant un bénéfice de 46 832 918,19 €) comme suit :

Distribution d'un dividende de 24 € par action, soit pour 1 959 861 actions	47 036 664,00 €
Report à nouveau d'un montant de	27 121 885,75 €

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2023.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que, les montants du dividende mis en distribution, au titre des années précédentes, ont été les suivants :

- Exercice 2019 : 19,00 € (soit un montant total distribué de 37 237 359,00 €)
- Exercice 2020 : 13,00 € (soit un montant total distribué de 25 478 193,00 €)
- Exercice 2021 : 13,00 € (soit un montant total distribué de 25 478 193,00 €)

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Franfinance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.
Comme mentionné dans la note 2 bis de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues par votre société pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article L. 823-16 du Code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 9 mai 2023
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Pascal Colin

ERNST & YOUNG Audit
Luc Valverde

B. – Comptes consolidés au 31 décembre 2022

I. – Bilan consolidé

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux		0
Créances sur les établissements de crédit (Note 3 et 11)	642 409	529 509
Créances sur la clientèle (Note 4 et 11)	2 123 726	2 261 394
Opérations de crédit-bail et location assimilées (Note 5)	2 602 296	2 621 777
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme (Note 6)	80 728	83 694
Participations dans les entreprises mises en équivalence (Note 7)	81 287	83 476
Immobilisations incorporelles (Note 8)	31 353	29 915
Immobilisations corporelles (Note 8)	6 887	7 692
Autres actifs (Note 9)	66 230	83 252
Comptes de régularisation (Note 10)	40 341	40 691
Ecart d'acquisition (Note 17)		
Total	5 675 257	5 741 400

Passif	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit (Note 12 et 20)	4 683 666	4 445 722
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 13 et 20)	7 568	6 893
Dettes représentées par un titre (Note 14 et 20)	35 084	361 000
Autres passifs (Note 15)	58 376	52 599
Comptes de régularisation (Note 16)	277 815	274 154
Ecarts d'acquisition (Note 17)		
Provisions (Note 18)	10 077	12 814
Intérêts minoritaires (Note 19)		
Dettes subordonnées		
Capitaux propres part du groupe		
- Capital souscrit (Note 19)	31 358	31 358
- Primes d'émission (Note 19)	91 495	91 495
- Réserves consolidées et autres (Note 19)	439 861	411 128
- Résultat de l'exercice (+/-) (Note 19)	39 957	54 237
Total	5 675 257	5 741 400

Hors bilan	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés		
Engagements de financement donnés (Note 21)	342 461	322 757
Engagements de garantie donnés (Note 21)	105 256	91 166
Engagements sur titres à livrer (Note 21)		
Total	447 717	413 923
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus (Note 21)	18 587	
Engagements de garantie reçus (Note 21)	292 213	294 623
Total	310 800	294 623

II. – Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés (Note 23)	84 398	96 052
+ Opérations avec les établissements de crédit	5 651	10 059
+ Opérations avec la clientèle	78 747	85 993
+ Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilées (Note 23)	-18 758	-15 428
- Opérations avec les établissements de crédit	-18 598	-14 816
- Opérations avec la clientèle	-31	-612
- Obligations et titres à revenu fixe	-129	
- Autres intérêts et charges assimilées		
Produits nets sur opérations de crédit bail et de location (Note 24)	74 358	66 839
Revenus des titres à revenu variable	10 180	8 950
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	150 178	156 413
Produits des commissions (Note 25)	25 920	26 958
Charges des commissions (Note 25)	-7 712	-9 026
Produits sur opérations de change	-40	4
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 26)	47 396	55 537
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 26)	-674	-1 964
Produits nets des autres activités	-385	-540
Produit net bancaire	214 683	227 382
Charges générales d'exploitation (Note 27)	-163 371	-155 552
- Frais de personnel	-65 427	-68 631
- Frais administratifs	-97 944	-86 921
Dotations aux amortissements et dépréciations sur les immobilisations corporelles et incorporelles	-8 566	-11 424
Résultat brut d'exploitation	42 746	60 406
Coût du risque (Note 29)	-15 391	-22 148
Résultat d'exploitation	27 355	38 258
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 30)	-1 350	-302
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 7)	19 595	22 073
Résultat courant avant impôt	45 600	60 029
Charge fiscale (Note 31)	-5 643	-5 792
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	39 957	54 237
Amortissements des écarts d'acquisition (Note 17)		
Intérêts minoritaires (Note 19)	0	0
Résultat net part du groupe	39 957	54 237
Résultat net, part du groupe, par action en euros	20,39	27,67

III. – Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1. – Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe FRANFINANCE sont établis et présentés en conformité avec les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par le Code de Commerce, selon les dispositions contenues dans le règlement ANC n° 2020-01 du 09 octobre 2020, relatif aux comptes consolidés, et conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et aux Sociétés de financement.

Principes et modalités de consolidation

Méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de FRANFINANCE et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

— Intégration globale
Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive (en général détention de la majorité des droits de vote).

— Intégration proportionnelle
Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière conjointe avec d'autres actionnaires ou associés de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord (aucun des actionnaires ou associés ne détient seul un contrôle exclusif).

— Mise en équivalence
Cette méthode s'applique aux entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en détenir le contrôle.

Conversion des opérations en devises

Les opérations au bilan et au hors bilan, libellées en devises, sont converties au cours de clôture communiqué par la Banque de France. Le compte de résultat est converti sur la base de la moyenne mensuelle des cours.

Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés :

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

— Ecarts d'acquisition
Le poste « écarts d'acquisition » représente le solde des écarts non affectés à un poste du bilan, constatés à la date d'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la part de situation nette correspondante.
L'écart d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. Si la valeur actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à la valeur comptable, cette dernière doit être ramenée à la valeur actuelle par la constatation d'une dépréciation. Aucune reprise de dépréciation n'est possible.
L'écart d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti ; en contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

— Impôts différés
Les impôts différés résultent des différences temporaires entre le résultat comptable retraité et le résultat fiscal des sociétés consolidées.
Le taux d'impôt différé retenu au 31 décembre 2022 en incluant la contribution sociale de 3,3 % est de 25,83 % pour les sociétés intégrées fiscalement dans le groupe SG.
Pour les sociétés non intégrées fiscalement, le taux d'impôt différé est de 25,83 %. Conformément à la méthode du report variable, l'effet correspondant est enregistré en augmentation de la charge d'impôt différé.
Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et les impôts différés actif ne sont pris en compte qu'à hauteur du stock impôts différés passif constaté par l'entité à la date de clôture.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - Engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
En application du Titre 1 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux encourus lors de l'octroi d'un crédit sont étalés au prorata du capital restant dû.
L'octroi de crédits à la consommation est réalisé dans le cadre d'un processus normé dont le score constitue la pierre angulaire. Les demandes de financement sont instruites via des outils d'acquisition qui collectent des données issues des bases internes et externes (Banque de France, base tiers, détection de fraude, gestion des refus récents, ...). Le dossier est soumis à un moteur de règles et de calcul de score. Les modèles de score font l'objet d'un monitoring trimestriel.

L'octroi de crédits aux entreprises repose sur des procédures qui varient suivant le montant du crédit consenti. L'acceptation de dossiers supérieurs à 150 K€ est réalisée par un chargé d'études, les dossiers de montants inférieurs sont acceptés à partir d'outils décisionnels experts et d'analyses de bilans par des spécialistes métiers.
Par application du Titre 2 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07, qui abroge les règlements CRC antérieurs, il est distingué dans l'annexe les créances saines et les créances douteuses :

- les encours douteux sont les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
  - lorsque la contrepartie à plus de 90 jours d'impayés consécutifs ou lorsqu'il est en période probatoire pendant 90 jours sans impayés
  - lorsqu'il existe une saisine de surendettement
  - lorsque le contrat est restructuré avec un impayé de + 30 jours consécutifs durant sa période de surveillance ou en défaut au moment de la restructuration
  - lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles que l'on peut conclure à l'existence d'un risque avéré
  - lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie
- lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux compromis. L'identification intervient à la déchéance du terme.

Chaque client possédant un dossier répondant aux critères de défaut Bâlois verra tous ses dossiers déclassés, en application du principe de la contagion, même si certains ne répondent pas encore aux critères de déclassement.
Les créances ont, le cas échéant, été minorées par voie de dépréciations pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
En crédit à la consommation, les clients douteux et douteux compromis font l'objet d'une dépréciation par populations homogènes auxquelles sont appliquées des taux de dépréciation issus des observations statistiques sur une longue période, pondérés en fonction des tendances récentes. Les montants d'encaissements prévisionnels sont actualisés sur la durée de recouvrement restant à courir aux taux moyen initial de production des contrats. Les clients surendettés, dans leur ensemble, sont positionnés en clients douteux et ils font l'objet d'une dépréciation actualisée. Seuls les dossiers qui ne sont pas en contentieux ou surendettement peuvent, après régularisation de leurs impayés générant le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain. Ces derniers dossiers font aussi l'objet d'une actualisation des espérances de récupération.
De nouvelles directives ont été données par l'European Banking Authority (EBA) en matière d'exposition non performante et de crédits restructurés dans le respect des obligations réglementaires et comptables IFRS auxquelles le Groupe est astreint, en particulier les nouvelles déclinaisons de la réglementation européenne « Bâle III » ou CRD IV.
Sont dits restructurés les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiées contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) dans le but d'assurer la pérennité des paiements.
Le périmètre des crédits restructurés se décline en 3 populations :

- Les encours en défaut au moment de la restructuration : seront mis en période de forçage (période de probation) d'une durée minimale de 12 mois en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours en sain restructuré : A l'issu de la période de probation, une période de surveillance est appliquée durant 24 mois. Tout impayé de + 30 jours entraîne un retour en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours sains au moment de la restructuration : seront mis en période de surveillance.

Les principes habituels du provisionnement s'appliquent aux crédits restructurés :

- Provisionnement spécifique tant que la contrepartie concernée est maintenue en défaut bâlois (restructuré avec contrepartie en défaut) ;
- Provision base portefeuille pour les contreparties inscrites en Noms sous Surveillance (ou watch list) après leur retour en sain.

Les provisions « base portefeuille », contrairement aux provisions spécifiques, ne sont pas affectées à une contrepartie mais à un ensemble de contreparties qui ne sont pas en défaut.
Les clients douteux et douteux compromis entreprises sont dépréciés individuellement à dire d'expert si la créance est de montant supérieur à 15 K€ et sinon statistiquement. Les récupérations prévisionnelles sont actualisées au taux moyen de rendement de l'encours des deux dernières années sur une période de recouvrement estimée. Les clients qui ne sont pas en procédure collective ou qui n'ont pas fait l'objet d'une résiliation de leur contrat peuvent, après régularisation de leurs impayés ayant généré le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain.
Conformément à l'article 2231-3 du chapitre 3 sur le traitement comptable du risque de crédit dans le règlement ANC n° 2014-07, la reprise de dépréciation liée au passage du temps est comptabilisée en coût net du risque. Les intérêts et indemnités légales calculés sur les impayés sont comptabilisés et dépréciés en totalité pour la partie non encaissée.
Les créances sont inscrites en pertes dès que leur caractère irrécouvrable est prononcé. Celui-ci peut être déclaré dès lors qu'il est devenu impossible d'instrumenter le débiteur. Dans tous les cas, ce constat est formalisé pour chaque créance.

Opérations de crédit-bail et assimilées

Cette rubrique regroupe les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat ou assimilées et de location simple. Les opérations de location assimilées au crédit bail sont les opérations ayant pour finalité le financement d'un bien dont le bailleur n'a pas vocation à conserver la propriété à l'issue du bail.
Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat ou assimilées sont portées au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière, c'est-à-dire pour le montant total des loyers à recevoir déduction faite des intérêts compris dans les loyers. Ces encours sont substitués à ceux qui sont déterminés d'après les règles fiscales et la réserve latente est inscrite dans les réserves consolidées pour un montant net d'imposition différée.
Chaque client possédant un dossier répondant aux critères de défaut Bâlois verra tous ses dossiers déclassés, en application du principe de la contagion, même si certains ne répondent pas encore aux critères de déclassement. La contagion externe est appliquée sur les encours des clients communs avec les entités du Groupe Société Générale.
Les clients douteux et douteux compromis sont dépréciés individuellement à dire d'expert si la créance est de montant supérieur à 15 K€ et sinon statistiquement. Les récupérations prévisionnelles sont actualisées au taux moyen de rendement de l'encours des deux dernières années sur une période de recouvrement estimée.

Immobilisations financières et valeurs mobilières

Il a été appliqué pour les valeurs mobilières, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, l'instruction 94-07 de la Commission Bancaire ainsi que les prescriptions du Titre 3 au Livre II du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui reprend le règlement n° 90-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire. Conformément à ces textes, les titres sont répartis, le cas échéant, en titres d'investissement, de placement ou de transaction.
Les titres de participation, les autres titres immobilisés, ainsi que les valeurs mobilières de placement ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, ou à leur valeur réévaluée, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces titres ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de dotation pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice, sauf pour les titres d'investissement qui restent à leur valeur historique.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les plus ou moins-value de cession de titres de participation sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat. Il n'a pas été transféré de titres d'une catégorie comptable à une autre durant l'année 2022.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'entrée majorée des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.
Immobilisations des études informatiques : les prestations d'études informatiques réalisées par des entreprises externes et par le personnel sont comptabilisées en frais généraux ou en immobilisations en fonction de la nature des travaux effectués, à savoir :

Frais généraux	Immobilisations
• Pilotage/ coordination • Etudes préalables et analyse fonctionnelle (conception générale de l'application)	• Analyse organique (conception détaillée) • Développement de l'application • Tests et jeux d'essai (y compris recette et homologation) • Documentation technique et documentation des utilisateurs

Amortissements

D'une manière générale, les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens selon la méthode linéaire ou dégressive. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :
Immeubles : 40 ans

- Agencements et aménagements : 8 et 15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans à 15 ans
- Matériel et outillage : 4 ans à 6 ans
- Matériel de transport : 4 ans à 8 ans
- Matériel informatique : 4 à 5 ans
- Logiciels : 2 à 4 ans
- Projets informatiques : 3 à 5 ans

Les dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation sont portées dans les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

Dans les comptes financiers, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable est représentée par la réserve latente brute. Cette dernière s'élevait à 654.179 K€ à l'ouverture et à 681.394 K€ au 31/12/2022.

Suramortissement fiscal

Franfinance Location et Fenwick Lease bénéficient du suramortissement fiscal exceptionnel de 140 % issu de la loi de finance 2016. Ce suramortissement crée lors de l'acquisition initiale de l'actif une différence temporaire, qui sauf exception, donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés. Selon, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, dans les comptes consolidés, l'économie future d'impôt liée au suramortissement peut-être, au choix, reconnue au fur et à mesure de son obtention sur la durée d'utilisation de l'actif ou immédiatement et en totalité à la date de l'investissement. Pour les entités du groupe Franfinance aucun impôt différé actif n'est constaté lors de l'acquisition. L'économie fiscale est étalée sur la durée d'utilisation de l'actif.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou d'après leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; autres dépôts pour la clientèle. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les intérêts courus à payer sur dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture, portant sur les instruments financiers, sont enregistrées conformément aux dispositions de l'instruction n° 94-04 de la Commission Bancaire et des prescriptions du Livre 2 au Titre 5 du Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui se substitue aux règlements n° 88-02 et 90-15 du Comité de la Règlementation Bancaire.
Aucun engagement relatif à des opérations sur instruments financiers n'est inscrit dans les comptes de hors bilan à la clôture de l'exercice puisque FRANFINANCE ne gère pas de telles opérations sur instruments financiers à terme en 2022.

Frais de personnel

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle comprend les montants de la participation des salariés et de l'intéressement se rattachant à l'exercice.
Tout salarié (ainsi que le salarié qui a quitté l'entreprise mais qui bénéficie au titre de l'exercice concerné du droit à participation et intéressement) pourra, dans les quinze jours suivant la communication afférente, affecter tout ou partie de la part de participation et d'intéressement lui revenant au Plan d'Epargne Groupe. Le versement entraîne adhésion au règlement du plan concerné. Il est complété par un abondement de Franfinance conformément au règlement du Plan d'Epargne Groupe. Les montants investis dans le plan sont bloqués pendant cinq ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, et sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite d'un montant égal à la moitié du plafond annuel de la sécurité sociale.
Franfinance accorde à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le régime de retraite national AGIRC- ARRCO à cotisations définies (dont le régime fonctionne par répartition) et des indemnités de fin de contrat de travail,
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les cotisations définies versées par FRANFINANCE au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux constituent des charges de l'exercice.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir les indemnités de fin de contrat de travail. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. FRANFINANCE applique la recommandation de l'ANC 2013-02 qui permet à une entreprise faisant partie d'un groupe établissant ses comptes consolidés en IFRS d'évaluer et de comptabiliser les avantages postérieurs à l'emploi de manière similaire à la norme IAS 19 Révisée. La recommandation ANC n° 2013-02 révisée offre la possibilité d'étaler l'engagement sur la période qui précède l'âge de départ en retraite, permettant d'atteindre le plafond. FRANFINANCE applique cette méthode depuis l'exercice 2021.

Avantages à long terme

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir les médailles du travail, elle est évaluée avec la même méthode des unités de crédit projetées.

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, à l'ensemble des membres des organes de direction à raison de leurs fonctions s'élève à 791 K€. Il n'est pas prévu d'allouer de jetons de présence au titre de 2022 aux membres du conseil d'administration. Aucune avance, ni crédit n'a été consenti aux membres des organes de direction et d'administration.

Provisions pour risques

Par application du règlement ANC n° 2014-03, qui abroge le règlement n° 2000-06 du CRC, et qui définit un passif, un passif éventuel et une provision, et qui prescrit leur comptabilisation, une provision est comptabilisée pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture

Les provisions liées aux engagements envers le personnel sont décrites au paragraphe : Frais de personnel.

Charge fiscale

Les sociétés FRANFINANCE et FRANFINANCE LOCATION sont entrées dans le périmètre d'intégration fiscale de la SOCIETE GENERALE le 01/01/95, SOGEFINANCEMENT le 01/01/99, FENWICK LEASE et SAGEMCOM LEASE le 01/03/2004, DISPONIS le 01/01/2005 et CFDB le 01/01/2011. Pour ces entités juridiques, le produit ou la charge d'intégration fiscale est constaté au titre dudit exercice.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés pour 2022 est de 25,0 % du bénéfice fiscal, auquel s'ajoute une contribution sociale additionnelle de 3,3 % sur la part de l'IS qui excède 763.000 €.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net part du groupe, attribuable aux actionnaires, par le nombre d'actions.

Note 2. – Evolution du périmètre

Le périmètre de consolidation comprend sept sociétés au 31 décembre 2022, sans changement au cours de l'exercice écoulé.

Les sociétés tunisiennes TASSHIL et KHADAMET, non consolidées, sont en cours de liquidation.

La SCI AUXIMMO, entité non consolidée, a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en date du 30 novembre 2022. Le boni a été constaté en résultat chez FRANFINANCE.

La société CFC Services, détenue à 100 %, ainsi que la SNC CONCILIAN ne sont pas consolidées car présentant une activité peu significative au 31/12/2022.

En date du 28/02/2018, Franfinance a acquis auprès du groupe CEGEDIM la totalité des titres des sociétés CEGELEASE et EUROFARMAT. L'activité de CEGELEASE porte principalement sur le financement des officines pharmaceutiques et des professionnels de la santé, via la location financière et le crédit-bail adossé. EUROFARMAT est plus particulièrement chargée de la revente des biens en fin de contrat.

La société EUROFARMAT n'est pas reprise dans le périmètre de consolidation du groupe FRANFINANCE en raison de son caractère non significatif.

La société CEGELEASE est quant à elle exclue du périmètre de la consolidation pour l'exercice 2022 en raison des difficultés techniques d'intégration de leur système d'information dans l'environnement FRANFINANCE.
Par ailleurs, en date du 25/03/2020, Franfinance a acquis auprès du groupe BFM la totalité des titres de la société Ingénierie Technique et Location. L'activité d'ITL porte principalement sur le financement des professionnels de la santé et le secteur de l'environnement, via la location financière. ITL est exclue du périmètre de la consolidation pour l'exercice 2022 pour le même motif que la société CEGELEASE.
Ces exclusions au titre de l'exercice 2022 ne sont pas de nature à remettre en cause l'image fidèle donnée par les comptes consolidés du groupe Franfinance, compte tenu des indicateurs financiers des deux sociétés.
Ci-dessous les données financières des sociétés CEGELEASE et ITL au 31/12/2022 :

	CEGELEASE 1, allée du progrès AREAS 59320 ENGLOS	**ITL 56, Rue de la Glacière 75013 Paris**
Total Bilan	183.784	41.460
Capitaux propres	27.892	5.455
Actif immobilisé	70.744	19.685
Chiffre d'affaires	367.047	56.709
Résultat d'exploitation	9.126	- 847
Résultat net	6.976	- 1.225

Note 3. – Faits marquants de l'exercice

Franfinance Location a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les déclarations fiscales déposées au cours de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 qui a donné lieu à une proposition de rectification en date du 16 décembre 2022. Le 10 février 2023, Franfinance a transmis au vérificateur ses observations du contribuable afin de contester les chefs de redressement.
Les conclusions du contrôle mettent notamment en avant un point de désaccord sur l'appréciation de la date de début d'amortissement du matériel de Franfinance Location. Le redressement en base est de 8,0 M€ pour un provisionnement de 2,5 M€. Franfinance Location conteste ce redressement effectué par l'administration fiscale.

Note 3. – Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	**2022**	**2021**
Créances à vue	161 018	122 936
Créances à terme	480 030	405 614
Créances rattachées	1 361	959
Total	642 409	529 509

Note 4. – Créances sur la clientèle

(En milliers d'euros.)	**2022**			**2021**		
	Brut	**Dépréciation**	**Net**	**Brut**	**Dépréciation**	**Net**
Créances commerciales						
Autres concours à la clientèle :	2 229 162	106 683	2 122 479	2 391 008	131 369	2 259 639
Crédits à la clientèle	1 998 947		1 998 947	2 141 961		2 141 961
Créances douteuses	122 199	55 686	66 513	126 021	63 332	62 689
Créances douteuses compromises	88 748	50 997	37 751	103 599	68 037	35 562
Créances rattachées	19 268		19 268	19 427		19 427
Comptes débiteurs de la clientèle :	1 247		1 247	1 755		1 755
Comptes débiteurs	1 247		1 247	1 755		1 755
Créances rattachées	0		0	0		0
Total	2 230 409	106 683	2 123 726	2 392 763	131 369	2 261 394

Dépréciations des créances douteuses sur la clientèle

(En milliers d'euros.)	2021	Dotations	Reprises	2022
Créances douteuses (1)	63 332	43 356	51 002	55 686
Créances douteuses compromises	68 037	43 907	60 947	50 997
Total	131 369	87 263	111 949	106 683

(1) Les pertes constatées en 2022 s'élèvent à 42 318 K€ contre 45 563 K€ en 2021

Note 5. – Opérations de crédit-bail et de location assimilées

(En milliers d'euros.)	2022			2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Crédit bail mobilier et assimilé :	578 169	17 568	560 601	585 640	17 164	568 476
Opérations de crédit bail mobilier	517 213		517 213	529 547		529 547
Créances douteuses	37 994	13 373	24 621	37 589	13 359	24 230
Créances douteuses compromises	6 902	4 195	2 707	5 789	3 805	1 984
Créances rattachées	16 060		16 060	12 715		12 715
Locations et assimilées	2 095 998	54 303	2 041 695	2 102 643	49 342	2 053 301
Opérations de location et assimilés	1 970 957		1 970 957	2 002 229		2 002 229
Créances douteuses	82 195	41 768	40 427	71 797	37 641	34 156
Créances douteuses compromises	12 818	12 535	283	12 000	11 701	299
Créances rattachées	30 028		30 028	16 617		16 617
Total	2 674 167	71 871	2 602 296	2 688 283	66 506	2 621 777

Dépréciations des créances douteuses sur opérations de crédit-bail et assimilées

(En milliers d'euros.)	2021	Dotations	Reprises	2022
Crédit bail mobilier et assimilé	17 164	4 950	4 546	17 568
Créances douteuses	13 359	3 719	3 705	13 373
Créances douteuses compromises (1)	3 805	1 231	841	4 195
Locations et assimilées	49 342	21 678	16 717	54 303
Créances douteuses	37 641	12 800	8 674	41 767
Créances douteuses compromises (1)	11 701	8 878	8 043	12 536
Total	66 506	26 628	21 263	71 871

(1) Les pertes sur les créances de crédit bail et de location financière constatées en 2022 s'élèvent à 11 033 K€ contre 12 549 K€ en 2021

Note 6. – Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

(En milliers d'euros.)	% détenu	Capitaux propres sociaux autres que capital hors provisions réglementées et avant affectation du résultat	Capitaux propres financiers autres que capital et avant affectation du résultat	Résultat 2022	Valeur comptable des titres détenus		
					Brute 2022	Nette 2022	Nette 2021
- SNC CONCILIAN	49,00 %	0	0	1 393	7	7	7
- KHADAMET (en cours de liquidation) (1)	89,00 %	-42	-42	-2	2 693	0	0
- AUXIMMO SCI (TUP dans Franfinance en 2022)	100,00 %				0	0	1 617
- TASSHIL SA (en cours de liquidation)	34,98 %				370	0	0
- CFC SERVICES	100,00 %	-249	-249	587	3 636	1 893	1 610
- CEGELEASE	100,00 %	10 916	10 916	6 976	57 289	57 289	57 289
- EUROFARMAT	100,00 %	-49	-49	104	211	211	211
- INGENIERIE TECHNIQUE ET LOCATION	100,00 %	1 400	1 400	-1 225	24 910	21 328	22 960
Total					89 116	80 728	83 694

(1) Dernières données connues : 2018

Note 7. – Participations dans les entreprises mises en équivalence

(En milliers d'euros.)	% de contrôle	Activité	Total bilan	Quote-part actif net après résultat au 31/12/2022	Quote-part du Groupe dans le résultat au 31/12/2022	Quote-part du Groupe dans les réserves au 31/12/2022	Quote-part actif net après résultat au 31/12/2021	Quote-part du Groupe dans le résultat au 31/12/2021	Quote-part du Groupe dans les réserves au 31/12/2021
Sociétés financières :				81 287	19 595	61 128	83 476	22 073	60 840
- SAS SOGEFINANCEMENT	20 %	Crédit	9 278 469	81 287	19 595	61 128	83 476	22 073	60 840
Total				81 287	19 595	61 128	83 476	22 073	60 840

Note 8. – Immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros.)	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions	Diminutions / Cessions	Autres mouvements	Valeur brute au 31/12/2022	Amortissements au 31/12/2022	Valeur nette comptable 31/12/2022	Valeur nette comptable 31/12/2021
Immobilisations incorporelles								
Fonds commercial	0				0		0	0
Droit au bail	0				0		0	0
Logiciels, frais études informatiques	48 706		0	8 850	57 556	42 324	15 232	12 747
Autres	52 488	10 375		-8 850	54 013	37 892	16 121	17 168
Sous-total	101 194	10 375	0	0	111 569	80 216	31 353	29 915
Immobilisations corporelles								
Terrains, immeubles	68		19		49	44	5	7
Agencements et aménagements	5 281	21			5 302	2 021	3 281	4 319
Matériel et mobilier de bureau	4 755	11			4 766	1 165	3 601	3 366
Sous-total	10 104	32	19	0	10 117	3 230	6 887	7 692
Total	111 298	10 407	19	0	121 686	83 446	38 240	37 607

Note 9. – Autres actifs

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Fournisseurs débiteurs	317	162
Etat, impôts et taxes (1)	24 771	35 440
Groupe et associés (2)	26 993	35 217
Débiteurs divers	14 149	12 433
Total	66 230	83 252

(1) Crédit de TVA de 24 718k € en 2022 contre 35 407k € en 2021
(2) IS dû à la SG 9 008k € en 2022 contre 15 103k € en 2021

Note 10. – Comptes de régularisation - Actif

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Produits à recevoir	5 458	5 971
Provision pour Impôts Différés Actif (1)	27 306	28 854
Charges constatées d'avance	7 567	5 853
Divers	10	13
Total	40 341	40 691

(1) La ventilation des provisions pour impôts différés actif est la suivante :

(En milliers d'euros.)	2022	2021
- Amortissements réputés différés		0
- Différences temporaires	27 306	28 854
Total	27 306	28 854

Note 11. – Emplois ventilés selon la durée restant à courir

(En milliers d'euros.)	Durée restant à courir au 31/12/2022					Total
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Créances sur les établissements de crédit	171 721	104 468	40 692	122 073	203 455	642 409
- A vue	161 018					161 018
- A terme	10 703	104 468	40 692	122 073	203 455	481 391
- Créances rattachées						0
Créances sur la clientèle	376 761	562 980	474 277	533 512	176 196	2 123 726
- Autres concours à la clientèle	375 514	562 980	474 277	533 512	176 196	2 122 479
- Comptes débiteurs de la clientèle	1 247					1 247
Total	548 482	667 448	514 969	655 585	379 651	2 766 135

Note 12. – Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Dettes à vue	3 837	6 305
Dettes à terme	4 668 239	4 433 734
Dettes rattachées	11 590	5 683
Total	4 683 666	4 445 722

Note 13. – Comptes créditeurs de la clientèle

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Autres dettes à vue	7 289	6 283
Autres dettes à terme	279	488
Dettes rattachées	0	122
Total	7 568	6 893

Note 14. – Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Titres de marché interbancaire et titres de créances négociables	35 000	361 000
Dettes rattachées	84	
Total	35 084	361 000

Note 15. – Autres passifs

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Dettes fournisseurs	20 587	19 015
Fournisseurs, Effets à payer		
Etat, impôts et taxes	24 153	16 076
Organismes sociaux	2 203	2 306
Dépôts de garantie	1 287	
Assurances	1 781	1 897
Groupe et associés	5 429	10 118
Créditeurs divers	2 936	3 187
Total	58 376	52 599

Note 16. – Comptes de régularisation - Passif

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Produits constatés d'avance	34 238	35 239
Charges à payer frais généraux	34 235	36 383
Provisions pour impôts différés (1)	182 726	175 963
Provisions pour congés payés	7 909	7 889
Provision pour participation et intéressement	2 834	3 325
Divers	15 873	15 355
Total	277 815	274 154

(1) La ventilation des provisions pour impôts différés passif est la suivante :

(En milliers d'euros.)	2022	2021
- Réserves latentes	176 002	168 975
- Amortissements réputés différés		
- Différences temporaires	6 724	6 988
Total	182 726	175 963

Note 17. – Ecarts d'acquisition

(En milliers d'euros.)	Net 2021	Brut 2022	Amortissement ou Reprise de provision	Net 2022	Résultat 2022
Ecart d'acquisition positif		0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

Note 18. – Provisions

	2021	Dotations	Reprises provisions	Virement comptable	2022
Provisions pour avantages sociaux (1)	8 232	499	2 286		6 445
Autres provisions	4 582	1 340	2 290		3 632
Total	12 814	1 839	4 576	0	10 077

(1) Les provisions pour avantages sociaux intègrent :
- une provision de 4 478 K€ au 31/12/2022 contre 5 964 K€ au 31/12/2021 pour couvrir les indemnités de fin de carrière.
- une provision de 1 116 K€ au 31/12/2022 contre 1 424 K€ au 31/12/2021 pour couvrir les médailles du travail.
Les provisions ont été évaluées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées :
- pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu sur la France est de 3,90 % contre 0,80 % en 2021
- pour les médailles du travail, le taux d'actualisation retenu est de 3,80 % contre 0,70 % en 2021

Note 19. – Evolution des capitaux propres et des intérêts minoritaires

(En milliers d'euros.)	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021	Bénéfice 2021	Distribution dividendes	Autres variations	Solde au 31/12/2022
Capital et primes d'émission						
Capital social	31 358	31 358				31 358
Primes d'émission	91 495	91 495				91 495
	122 853	122 853	0	0	0	122 853
Réserves consolidées et réserves de réévaluation	372 899	411 128	54 237	-25 478	-26	439 861
	495 752	533 981	54 237	-25 478	-26	562 714
Bénéfice part du groupe	63 700	54 237	-54 237		39 957	39 957
Situation nette Part groupe	559 452	588 218	0	-25 478	39 931	602 671
Intérêts minoritaires						
Part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres	0	0				0
Bénéfice part des tiers	0	0				0
Situation nette minoritaires	0	0	0	0	0	0

Nombre d'actions	1 959 861	1 959 861				1 959 861
Résultat net par action en euros (1)	32,50	27,67				20,39
Résultat net, part du Groupe, par action en € (2)	32,50	27,67				20,39

(1) le résultat net par action correspond au bénéfice (part du groupe et part des tiers) divisé par le nombre d'actions.
(2) le résultat net part du groupe par action correspond au bénéfice part du groupe divisé par le nombre d'actions.

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres				
	En début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice	Valeur nominale
Actions ordinaires	1 959 861			1 959 861	16

Note 20. – Ressources ventilées selon la durée restant à courir

(En milliers d'euros.)	Durée restant à courir au 31/12/2022					Total
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes sur les établissements de crédit	678 015	1 189 573	1 152 587	1 380 449	283 042	4 683 666
- A vue	3 837					3 837
- A terme	672 471	1 186 664	1 149 755	1 377 044	282 305	4 668 239
- Dettes rattachées	1 707	2 909	2 832	3 405	737	11 590
Comptes créditeurs de la clientèle	7 303	43	57	165	0	7 568
- A vue	7 289					7 289
- A terme	14	43	57	165		279
Dettes représentées par un titre	0	35 084	0	0	0	35 084
Total	685 318	1 224 700	1 152 644	1 380 614	283 042	4 726 318

Note 21. – Engagements

Engagements donnés

(En milliers d'euros.)	Total 31/12/2022	Au profit de :				Autres
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	
Engagements en faveur de la clientèle	342 461					342 461
Engagements de garantie (1)	105 256					105 256
Engagements sur titres à livrer	0					
Total	447 717	0	0	0	0	447 717

(1) Engagement de garantie donnés à La Banque Postale Leasing & Factoring

Engagements reçus

(En milliers d'euros.)	Total 31/12/2022	Accordés par :				Autres
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	
Engagements de financement	18 587				18 587	
Engagements de garantie (1)	292 213				292 213	
Total	310 800	0	0	0	310 800	0

(1) dont 209 M€ de garanties de la SOCIETE GENERALE sur les opérations SGEF Vendor Desk

Note 22. – Opérations se rapportant à des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

FRANFINANCE et les entités incluses dans le périmètre de consolidation du groupe FRANFINANCE, n'ont pas réalisé de transactions avec des parties liées relevant des termes du règlement ANC n°2010-05.

Note 23. – Produits et charges d'intérêts

Opérations avec les établissements de crédit (En milliers d'euros.)	2022	2021
Opérations avec les banques centrales, les Comptes Courants Postaux et les établissements de crédit	5 651	10 059
Total des produits (1)	5 651	10 059
Opérations avec les banques centrales, les Comptes Courants Postaux et les établissements de crédit	-18 598	-14 816
Total des charges (2)	-18 598	-14 816
Total net des opérations avec les établissements de crédit	-12 947	-4 757

(1) dont intérêts courus à recevoir 1 361 K€ en 2022.
(2) dont intérêts courus à payer 11 590 K€ en 2022.

Opérations avec la clientèle (En milliers d'euros.)	2022	2021
Autres concours à la clientèle	78 747	85 993
Total des produits (1)	78 747	85 993
Autres dettes envers la clientèle	-31	-612
Total des charges	-31	-612
Total net des opérations avec la clientèle	78 716	85 381

(1) dont intérêts courus à recevoir 19 268 K€ en 2022.

Obligations et titres à revenu fixe (En milliers d'euros.)	2022	2021
TCN émis	-129	0
Total des charges	-129	0
Total net des opérations sur obligations et titres à revenu fixe	-129	0

Autres intérêts et charges assimilées (En milliers d'euros.)	2022	2021
Gains sur instruments de taux		
Total des produits	0	0
Pertes sur instruments de taux		
Total des charges	0	0
Total net des autres intérêts et charges assimilées	0	0

Total des produits	84 398	96 052
Total des charges	-18 758	-15 428
Produits nets d'intérêts	65 640	80 624

Note 24. – Produits nets des opérations de crédit-bail et de location

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Crédit-bail mobilier et assimilé	15 738	14 865
Locations et assimilées	58 620	51 974
Total	74 358	66 839

Note 25. – Commissions

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Produits des commissions	25 920	26 958
Charges des commissions (1)	-7 712	-9 026
Produits nets de commissions	18 208	17 932

(1) dont 3 315 K€ de commissions versées en 2022 à SG et SGEF dans le cadre de la convention Vendor Desk.

Note 26. – Autres produits et charges d'exploitation

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Refacturations à SGEF SA	872	1 041
Refacturations à STARLEASE	4 330	4 815
Refacturations à PMCF	521	596
Refacturations à SOGEFINANCEMENT	9 791	9 405
Refacturations à SOGELEASE	6 030	6 306
Refacturations à SOCIETE GENERALE	10 960	8 922
Refacturations à LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	1 293	8 470
Autres produits	13 599	15 982
Total autres produits	47 396	55 537
Autres charges d'exploitations bancaires (1)	-674	-1 963
Total autres charges	-674	-1 963
Produits nets d'exploitations bancaires	46 722	53 574

(1) Litige débiteurs divers risque opérationnel en 2021 et en 2022

Note 27. – Charges générales d'exploitation

Frais de personnel (En milliers d'euros.)	2022	2021
Montant de la masse salariale	42 970	42 033
Autres charges sociales et fiscales (1)	20 508	23 226
Participation et intéressement	1 949	3 372
Total	65 427	68 631

(1) le montant des cotisations définies versées au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux s'élève à 7 641 K€ en 2022 contre 7 629 K€ en 2021

Conformément à l'article L.225-43 du code du commerce, aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants.

Frais administratifs (En milliers d'euros.)	2022	2021
Impôts et taxes	3 203	3 270
Locations et charges locatives	9 697	7 531
Honoraires (1)	16 023	15 819
Affranchissement, téléphone	3 406	3 392
TVA non récupérable	5 287	5 378
Prestations de services extérieurs (2)	51 789	46 831
Frais de marketing (frais de publicité, de missions, réceptions, ...)	4 540	1 747
Autres	3 999	2 953
Total	97 944	86 921

(1) Les honoraires des CAC s'élèvent en 2022 à 493 K€ dont 368 K€ sur FRANFINANCE, 59 K€ sur FENWICK LEASE, 28 K€ sur FRANFINANCE LOCATION, -14 K€ sur CFDB, 15 K€ sur SAGEMCOM LEASE et -9 K€ sur DISPONIS

(2) Les refacturations du groupe Société Générale s'élèvent à 17,6 M€ en 2022 (dont 14,3 M€ de prestations externalisées chez RESG/GTS) contre 19,9 M€ en 2021 (dont 17,1 M€ de prestations externalisées chez RESG/GTS)

Note 28. – Ventilation de l'effectif moyen

Catégories de salariés	2022		2021	
	Personnel Salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel Salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	496	57	504	52
Agents de maîtrise	136	6	240	
Techniciens	263	0	192	5
Total	895	63	936	57

Note 29. – Coût du risque

(En milliers d'euros.)	2022		2021	
	Sur créances	Sur opérations hors bilan	Sur créances	Sur opérations hors bilan
Pertes sur clients et débiteurs divers	-53 277		-58 111	
Dotations aux dépréciations sur clients et débiteurs divers	-118 143	-940	-138 268	-818
Reprises sur dépréciations sur clients et débiteurs divers (1)	138 395	818	152 012	360
Profits sur clients	17 756		22 677	
Total	-15 269	-122	-21 690	-458

(1) La reprise de dépréciation liée au passage du temps a été comptabilisée en coût du risque pour 7 342 K€ en 2022 contre 8 514 K€ en 2021

Note 30. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Plus-values sur immobilisations financières	282	494
Moins-values sur immobilisations financières (1)	-1 632	-795
Plus- values nettes sur titres de participations	-1 350	-301
Plus-values sur immobilisations incorporelles		
Moins-values sur immobilisations corporelles		-1
Plus-values sur immobilisations corporelles		
Plus- values nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles	0	-1
Total plus- values nettes sur actifs immobilisés	-1 350	-302

(1) Dépréciation des titres ITL pour 1 632 K€ en 2022 contre 750 K€ en 2021

Note 31. – Charge fiscale

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Charge fiscale courante	2 604	6 561
Charge fiscale différée	-8 310	-12 290
Provisions risques & charges contrôle fiscal	63	-63
Total	-5 643	-5 792

Composition de la charge fiscale différée

(En milliers d'euros.)	2022	2021
ID sur différences temporaires	-8 310	-12 290
ID sur étranger	0	0
Reports déficitaires	0	0
Total	-8 310	-12 290

Rationalisation du taux effectif groupe

	2022	2021
Résultat courant avant impôt	45 600	60 029
- Résultat des sociétés mises en équivalence	-19 595	-22 073
Base	26 005	37 956
Taux d'impôt théorique	25,830 %	28,410 %
	25,830 %	27,370 %
1. Différentiel sur éléments imposés à taux réduit		
2. Différences permanentes	-15,400 %	-4,810 %
3. Effets des pertes de l'exercice non déductibles et des sociétés bénéficiaires sans impôt		
4. Actualisation du taux d'ID passant de 34,43 % à 25,83 % à la suite de la Loi de Finances 2018	0,098 %	-0,959 %
5. Déduction fiscale exceptionnelle en faveur de l'investissement (1)	3,909 %	-7,359 %
6. Autres éléments nets	0,098 %	-0,061 %
Taux Réel	14,535 %	15,221 %

(1) Détail de la base (En milliers d'euros.) :

Sociétés / Années	2022	2021
Fenwick Lease	2 658	17 907
Franfinance Location	1 279	1 978
Total	3 937	19 885

Compte de résultats consolidés par zone géographique 2022

(En milliers d'euros.)	31/12/2022			
	France	Etranger zone Euro	Etranger hors zone Euro	Total
Intérêts et produits assimilés	84 398	0	0	84 398
+ Opérations avec les établissements de crédit	5 651			5 651
+ Opérations avec la clientèle	78 747			78 747
+ Autres intérêts et produits assimilées	0			0
Intérêts et charges assimilées	-18 758	0	0	-18 758
- Opérations avec les établissements de crédit	-18 598			-18 598
- Opérations avec la clientèle	-31			-31
- Obligations et titres à revenu fixe	-129			-129
- Autres intérêts et charges assimilées	0			0
Produits nets sur opérations de crédit bail et de location	74 358			74 358
Revenus des titres à revenu variable	10 180			10 180
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	150 178	0	0	150 178
Produits des commissions	25 920			25 920
Charges des commissions	-7 712			-7 712
+Résultat net des opérations financières	-40			-40
Autres produits d'exploitation bancaire	47 396			47 396
Autres charges d'exploitation bancaire	-674			-674
Produits nets des autres activités	-385			-385
Produit net bancaire	214 683	0	0	214 683
Charges générales d'exploitation	-163 371	0	0	-163 371
- Frais de personnel	-65 427			-65 427
- Frais administratifs	-97 944			-97 944
Dotations aux amortissements et dépréciations sur les immobilisations corporelles et incorporelles	-8 566			-8 566
Résultat brut d'exploitation	42 746	0		42 746
Coût du risque	-15 391			-15 391
Résultat d'exploitation	27 355	0	0	27 355

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2022

Nom de la société	Siège social	N° SIREN	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
METHODE INTEGRATION GLOBALE				
FRANFINANCE SA	53, rue du Port, 92724 NANTERRE	719 807 406	Société Mère	
FRANFINANCE LOCATION	53, rue du Port, 92724 NANTERRE	314 975 806	100 %	100 %
SAGEMCOM LEASE	53, rue du Port, 92724 NANTERRE	340 600 550	100 %	100 %
FENWICK LEASE	53, rue du Port, 92724 NANTERRE	352 281 356	100 %	100 %
DISPONIS SAS	53, rue du Port, 92724 NANTERRE	562 047 902	100 %	100 %
COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON	32 bis rue Claude CHAPPE, 97420 LE PORT	343 778 023	100 %	100 %
METHODE MISE EN EQUIVALENCE				
SAS SOGEFINANCEMENT	53, rue du Port, 92724 NANTERRE	394 352 272	20 %	20 %

IV. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Franfinance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.
Comme mentionné dans la Note I « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés, votre société constate des dépréciations destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues par votre société pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non- recouvrement et leur couverture par des dépréciations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

— concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article L. 823-16 du Code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 9 mai 2023
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Pascal Colin

ERNST & YOUNG Audit
Luc Valverde

V. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Société.